



**Participez avant le 30 septembre 2021**

## “LE VÉLO-NATURE DANS LE GRAND EST”

Même si nous admettons généralement qu'avec nos vélos nous allons faire un tour “dans la nature”, à bien y réfléchir les paysages que nous admirons ne sont plus très “naturels”, à commencer par les deux grands vignobles qui limitent notre région à l'est et à l'ouest, que nous aimons regarder et qui sont pourtant entièrement façonnés par l'homme... Au delà des champs agricoles, même nos forêts, très présentes dans nos départements, n'ont plus rien à voir avec les forêts primaires, tout au plus sont-elles moyenâgeuses et protégées, à ce titre, dans certains Parcs. Il n'y a guère que les montagnes que l'homme n'a pas déplacées, mais nos Vosges sans neiges éternelles ni versants abrupts ont vu au fil des siècles les sapins faire place aux pelouses, besoin en herbe des tondeuses quadrupèdes, besoin en bois des habitants bipèdes...

Donc en dehors de la rosée sur la digitale pourpre ou le vol lourd de la galinette cendrée (en se levant tôt ou en courant vite), il

serait difficile de trouver des sujets purement “nature”, qui plus est avec notre vélo.

Alors voyons plus large en acceptant tout élément paysager qui n'est pas urbain, un champ de colza, un village niché dans la verdure, un troupeau de vaches, même un édifice du patrimoine dilué dans la verdure feront l'affaire, du moment qu'un élément dans l'image nous ramène à notre pratique du vélo, et sur ce point on peut être créatif ! Ce qui ne veut pas dire que le chevreuil surpris dans la brume du matin sur notre machine si silencieuse ne sera pas apprécié !

Le sujet étant possible partout, les images de ce concours 2021 devront être prises dans la région Grand-Est, en tous cas pour ce qui est des paysages. Mauvais temps et confinement démarrent la saison bien tard, mais ce sujet large devrait compenser ce printemps usurpé. Et vous avez peut-être déjà dans vos cartons (disons plutôt sur un disque dur...) une image qui fait l'affaire...

Michel FOUCHER (Aube)



### RÈGLEMENT (extraits)

**Article Premier :** Le Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFVélo organise un concours photo dans la catégorie “Images numériques”.

**Article 2 :** Ce concours est exclusivement ouvert et réservé aux licenciés du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFVélo.

**Article 4 :** En fonction du sujet proposé, la présence d'un cyclotouriste et / ou d'une bicyclette est obligatoire. Néanmoins la présence d'un membre du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT sur l'image est éliminatoire.

**Article 5 :** Les photos sont jugées par un jury composé de membres du Comité Directeur.

**Article 6 :** Chaque participant peut présenter deux photos au maximum.

**Article 9 :** Chaque réalisation comportera un titre et un pseudonyme choisis par le participant.

**Article 12 :** Les participants accordent le droit d'utilisation de leurs clichés dans les publications du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFVélo.

**Article 13 :** Les envois doivent être faits par mail avec le bulletin de participation dûment complété, au plus tard le 30/09/2021 à :

**Francis CORNETTE**

e-mail : [synthese3@wanadoo.fr](mailto:synthese3@wanadoo.fr) ■

Tél : 03 25 73 11 11 / Port. : 06 16 57 28 95

